



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Ville de Nîmes renforce ses unités de police municipale

La sécurité et la tranquillité des Nîmois sont des priorités pour la Ville de Nîmes qui met en place un plan de renforcement des effectifs de police municipale pour les années 2025 et 2026. Au programme : création d'une unité spéciale de surveillance des établissements de nuit et débits de boisson, et davantage d'agents pour sa brigade environnement. De 169 aujourd'hui, l'effectif total de la Police municipale nîmoise va monter à 200 agents pour 2025 et 2026 (+18.34%). Budget : 1.5 M€ par an.

« Depuis 2001, la sécurité a toujours été au cœur de mon engagement pour notre ville. Des efforts budgétaires sans précédent ont été concédés pour renforcer la qualité de vie des Nîmois. Aujourd'hui, nous le savons, les formes de délinquance évoluent. De nouvelles infractions apparaissent et les attentes des citoyens, en matière de tranquillité, sont importantes. Plus que jamais, j'ai l'objectif de répondre aux difficultés du quotidien, aux incivilités d'une minorité qui ne respecte pas les règles de vie commune », déclare Jean-Paul Fournier, Maire de Nîmes.

Nouvelle unité spéciale de lutte contre les nuisances

La création d'une unité de lutte contre les nuisances de tous ordres et notamment les nuisances sonores permettra de veiller à la bonne application des arrêtés municipaux concernant les établissements de nuit et la vente à emporter. En plus du travail de police, deux équipages (14 agents spécialisés) auront pour mission de veiller chaque nuit, 7 jours sur 7 de 16 heures à 2 heures du matin, à ces missions, avec la possibilité par exemple de dresser des amendes administratives pour sanctionner la vente irrégulière d'alcool. L'idée est de sanctionner lorsque des infractions sont relevées mais également de sensibiliser et informer sur ses nuisances et leurs préventions autant les particuliers que les professionnels.

« On intensifie la vigilance de la Ville sur ces questions déterminantes et d'actualité. Tous ces renforts s'inscrivent dans le cadre de la réorganisation globale de la police municipale et de la modernisation des moyens. Avec la volonté claire de placer davantage d'agents sur la voie publique », indique Richard Schieven, Adjoint délégué à la sécurité.

Renforcement de l'Unité de protection de l'environnement

L'unité actuelle est composée de sept agents assermentés uniquement sur les dépôts de déchets. Elle est renforcée par deux équipes de huit agents avec une assermentation permettant d'agir sur l'ensemble des infractions liées à l'environnement, tels que les dépôts de déchets sauvages, pollution, prévention des feux de forêts, urbanisme et constructions illégales. Cette unité sera équipée en VTT électrique, motocyclette, et véhicule 4X4.

« Les impacts des dépôts sauvages sur l'environnement sont importants en terme de coût et je suis pour une répression forte dès la première infraction, d'autant que les demandes des administrés sont répétitives et régulières », explique Richard Schieven.

Une réorganisation pour plus d'efficience

La Police Municipale réorganise son fonctionnement pour permettre une meilleure gestion et un déploiement efficace de cet effectif augmenté. Cette réorganisation des cycles de travail va permettre une présence accrue des équipages sur la voie publique en journée et le samedi pour accompagner les nombreuses manifestations et événements de la vie festive nîmoise.

A terme, et pour toujours plus d'efficacité et de réactivité, le centre d'hyper vision urbaine, plateau technique situé sur le site de Bompard, accueillera en son sein l'ensemble des effectifs du 150 rue Landi.

Pour rappel, la police municipale de Nîmes est la 6ème de France en nombre d'agents.

Contact Presse

Amélie Bozio

Chargée des relations presse

Ville de Nîmes

04 66 76 51 02 / 06 25 44 49 32

amelie.bozio@ville-nimes.fr